

Image not found or type unknown



Annulation de permis et conduite supervisée

Par **karel37**, le **01/04/2016** à **22:34**

bonjour,
contraint de repasser le code et la conduite suite à une annulation de mon permis, puis-je être exempté de l'obligation des 20h00 de conduite pour bénéficier du dispositif de la conduite supervisée puisque je le suis déjà pour me présenter à l'épreuve pratique ? Le centre d'enseignement pourra-t-il me délivrer une autorisation de conduire à l'issue du RDV préalable en présence de mon superviseur ?